|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ST/SG/AC.10/C.4/2020/3/Add.1 |
| _unlogo | **Secrétariat** | Distr. générale6 aout 2020Original : anglais et français |

**Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d’étiquetage des produits chimiques**

**Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé
de classification et d’étiquetage des produits chimiques**

**Trente-neuvième** **session**

Genève, 9-11 décembre 2020

Point 3 i) de l’ordre du jour provisoire

**Critères de classification et communication des dangers**

**y relatifs : autres questions**

 Révision des diagrammes de décision

 Note du secrétariat[[1]](#footnote-2)\*

 Additif

 Introduction

1. Lors des consultations informelles tenues en juillet en préparation de la session de décembre, certaines délégations ont proposé des modifications mineures au texte actuel des diagrammes de décision, ainsi que des corrections à des erreurs qui ont été introduites involontairement dans le document ST/SG/AC.10/C.4/2020/3. Le présent document tient compte de ces propositions.

 Amendements aux diagrammes de décision 3.10.1 et 4.1.3 b)

 Diagramme de décision 3.10.1

2. L’expert des États-Unis d’Amérique a proposé d’aligner le texte dans le dernier encadré du diagramme de décision avec les critères relatifs à la catégorie 2, en insérant une référence au nota 2 au tableau 3.10.1. La proposition est présentée ci-dessous.

 Proposition

3. Au diagramme de décision 3.10.1, ajouter « voir le nota 2 au tableau 3.10.1 » à la fin de la phrase « Y a-t-il des signes préoccupants … mesurée à 40 °C ≤ 14 mm2/s ? » au dernier encadré de texte du diagramme de décision.

 Diagramme de décision 4.1.3 b)

4. L’expert du Pays-Bas a indiqué que la référence « ou autres CEx équivalentes » par rapport à la « concentration sans effet observé » (CSEO) manquait dans le diagramme de décision 4.1.3 b) et a proposé de l’aligner avec les critères figurant au chapitre 4.1 (voir par exemple le paragraphe 4.1.1.4 et le tableau 4.1.1 b) i) et b) ii)). La proposition est présentée ci-dessous.

 Proposition

5. Au diagramme de décision 4.1.3 b) remplacer (cinq fois) « CSEO » par« CSEO ou autres CEx équivalentes ».

*Amendements corollaires : Des références à la CSEO sont présentes également dans au tableau 4.1.1 c) (« Classification de type « filet de sécurité »); 4.1.2.7; tableau 4.1.2 (catégorie 4); tableau 4.1.5; A9.1.10 a); A9.3.3.2.3 c); A9.3.3.2.4; A9.3.4.3; A9.3.5.8; A9.7.5.1.2; A9.7.5.2.4.2; A9.7.5.3.3.3; et figure A9.7.1.*

*Le Sous-Comité est invité à indiquer si ces références à la CSEO devraient également être modifiées en conséquence.*

 Corrections aux diagrammes de décision dans le document ST/SG/AC.10/C.4/2020/3

6. Le Sous-Comité est invité à considérer les corrections suivantes :

 Diagramme de décision 2.3.1 c)

 Remplacer par ce qui suit



 Diagramme de décision 3.1.1

 Supprimer la flèche qui descend depuis le premier encadré de texte « Substance » vers celui relatif au « mélange ».

 Diagramme de décision 3.1.2

 La correction à la version anglaise est sans objet en français.

 Diagramme de décision 3.4.1

 La correction à la version anglaise est sans objet en français.

 Diagramme de décision 3.4.2

 La correction relative au symbole « ≥ » dans la version anglaise est sans objet en français.

 Au quatrième encadré de texte, au milieu du diagramme de décision, à la fin de l’alinéa a) *remplacer* et/ou *par* ou.

 Diagramme de décision 3.5.1

La correction à la version anglaise est sans objet en français.

 Diagramme de décision 3.8.1

La correction à la version anglaise est sans objet en français.

 Diagramme de décision 4.1.1

Au diagramme de décision relatif aux mélanges commençant par « Les principes d’extrapolation s’appliquent-ils ? », à la flèche menant à la classification « Aigu 1 » *remplacer* Non *par* Oui.

1. \* Sous-programme 2 du budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect.20) et informations complémentaires). [↑](#footnote-ref-2)